

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre février, à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian GARRABOS Maire de THONAC.

Date de Convocation : 17.02.2023

Étaient Présents : M. Christian GARRABOS Maire, M. Guillaume ARCHAMBEAU, M. Patrick LE MELLEDO, Mme Magali TERUEL, M. CULINE Sébastien, ~~M. Alain MIDDEGAELS~~, M. Cyril CERF, Mme Claudine LAWARREE MALOYER, M. Harold ECLAIRCY.

Étaient absents :

Étaient Absents excusés : M. Alain MIDDEGAELS ayant donné procuration à M. Patrick LE MELLEDO

Secrétaire de séance : M. Sébastien CULINE

OBJET : COMPTE DE GESTION Commune 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian GARRABOS, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveuse accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que la receveuse a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par Madame la receveuse, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Thonac, le 24/02/2023

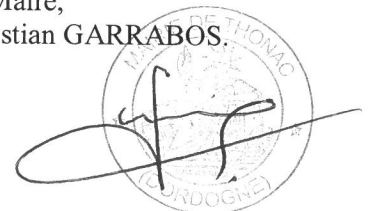
Le Maire,
Christian GARRABOS.

En vertu de l'article 2 de la loi du 02 juillet 1985.

Certifié exécutoire par le Maire le : 24/02/2023

Reçu en S/Préfecture le :

Publié et Notifié le : 24/02/2023



Résultats budgétaires de l'exercice

04500 - THONAC -

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	225 596,08	374 630,00	600 226,08
Titres de recette émis (b)	33 060,40	264 603,58	297 663,98
Réductions de titres (c)	1 700,00	573,60	2 273,60
Recettes nettes (d = b - c)	31 360,40	264 029,98	295 390,38
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	225 596,08	374 630,00	600 226,08
Mandats émis (f)	175 600,24	178 087,70	353 687,94
Annulations de mandats (g)	8 634,29	1 751,15	10 385,44
Depenses nettes (h = f - g)	166 965,95	176 336,55	343 302,50
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	135 605,55	87 693,43	47 912,12
(h - d) Déficit			